

DU 16 décembre 2020

OBJET

N° 35/2020

Travaux AEP
Demandes de
Subvention

Ainsi fait et délibéré les jour, mois
et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Olivier AMRANE



Document transmis à la Sous-
Préfecture de TOURNON

le.....
publié et notifié

le.....
ACTE RENDU EXECUTOIRE
(Article L 2131-1 du CGCT)

Le Président,
Olivier AMRANE

L'an deux mille vingt, le 16 décembre à dix-huit heures, le Comité du Syndicat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à **Châteauneuf de Vernoux**, sous la présidence de M. Olivier AMRANE.

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 30

Qui ont pris part au vote : 35

Date de convocation du Comité : 10 décembre 2020

Présents votants : MM. ALIBERT Christian (pouvoir CIMAZ Michel), AMRANE Olivier, BASSET Fabrice, BONNEFOY Philippe, BOUVIER Gilbert, BRUN Gilles, CHABOUD Stéphan, CHAREYRON André, CHARRETTE Joël, COMTE Jean-Paul, De TRUCHIS Michel, COULMONT Hervé, DIETRICH David, DURAND Gilles, FRECHET Marcel, GIBAUD Philippe, JULIEN Marcel (pouvoir JULIEN Brice), KERENFORT Jean-Paul, LAFAGE Stéphane, LEBRE Gilles, MOUNIER Maxence et REYNAUD Régis.

Mesdames BSERENI Stella, CHAMBON Ghislaine, MACHISSOT Ginette, MATHIEU Clémence, PEYROUSE-VETTER Roselyne, PRALY Thérèse, SIMON Anne, TRACOL Germaine.

Suppléants présents votants : LA RUSSA Gilbert (BERNARD Guislain), FABRIS Albano (BOUCHARDON Benoit), CAMPOUS Michel (DEFAIVRE Claude)

Suppléants présents non votants : DARNAUD Jean-Marc, CHAMBONNET Daniel, GUERIN James

Absents excusés : MM. BOUCHARDON Benoit (suppléant), CIMAZ Michel (pouvoir ALIBERT Christian), JULIEN Brice (pouvoir JULIEN Marcel), BERNARD Guislain (suppléant), DARNAUD Mathieu, DEFAIVRE Claude (suppléant), DELOCHE Michel, DROGUET Xavier, MOUNIER Fabien, ROMAIN Christian, RICOU-CHARLES Yvan, Mmes ALLEMAND Bertille, BESSET Véronique, CAUBET Caroline, DEMAS Barbara et ROSSI Bénédicte.

Présidence : M. AMRANE Olivier.

Secrétaire de séance : Mme. BSERENI Stella

Le Rapporteur : Monsieur Philippe BONNEFOY, Vice-Président.

Monsieur le Vice-Président présente le programme de travaux à planifier pour l'Année 2021 et explique qu'il est nécessaire de solliciter des subventions afin de compléter le financement des travaux suivants :

Syndicat d'Eau Potable
Crussol - Pays de Vernoux
(Ardèche)

OBJET

N° 35/2020

Travaux AEP
Demandes de
Subvention

Ainsi fait et délibéré les jour, mois
et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Olivier AMRANE



Document transmis à la Sous-
Préfecture de TOURNON

le.....
publié et notifié

le.....
ACTE RENDU EXECUTOIRE
(Article L 2131-1 du CGCT)

Le Président,
Olivier AMRANE

PROJET	TRAVAUX			SUBVENTIONS		
	COUT TOTAL	TOTAL MANDATE SUR 2020	RESTE A REALISER	TOTAL SUBVENTIONS	TOTAL ENCAISSE SUR 2020	RESTE A ENCAISSER
TRAVAUX 2021						
Interconnexion St Maurice en Chalencou	262 692,47 €	255 265,34 €	6 000,00 €	185 146,45 €	101 853,11 €	83 293,34 €
ST GEORGES LES BAINS - Le Grand Garay	31 860,00 €	8 170,41 €	3 330,00 €			
Réfection Voirie Champis	4 095,00 €		4 095,00 €	- €	- €	- €
Mise à la Côte Bouches à clés	1 313,60 €		1 313,60 €	- €	- €	- €
SAINT PERAY - Avenue de Tassinay	157 053,00 €	154 856,00 €	2 193,00 €	82 706,00 €	10 875,00 €	71 831,00 €
SAINT PERAY - Chemin de Hongrie + Vieux Pont	194 742,50 €	42 809,76 €	151 932,74 €	154 577,00 €		154 577,00 €
GUILHERAND-GRANGES Rue Anatole France	185 654,00 €	71 694,82 €	113 959,18 €	- €		- €
VERNOUX - Rue de la Tourette	454 395,00 €	28 759,87 €	425 635,13 €	318 075,00 €	- €	318 075,00 €
Schéma directeur	147 570,00 €	49 939,00 €	131 986,00 €	118 050,00 €	37 500,00 €	80 550,00 €
Audit Contrats de DSP	30 662,50 €	30 662,50 €	- €	- €	- €	- €
Avenant Contrat DSP	10 500,00 €		10 500,00 €	- €	- €	- €
Procédure DSP	17 425,00 €	14 450,00 €	2 975,00 €			
Puits des Iles		25 799,00 €	60 000,00 €			
SAINT PERAY Avenue de Coubertin		7 683,91 €	65 000,00 €			
Réservoir ST Sylvestre	376 700,00 €	15 939,21 €	360 760,79 €	196 000,00 €		196 000,00 €
Hauts de Chateaufort et Boffres	570 000,00 €	1 381,16 €	568 618,84 €	275 000,00 €		285 000,00 €
PLATS Quartier Coulanges			55 000,00 €	13 750,00 €		13 750,00 €
ALBOUSIERE Les Chatenelles Phase 1			150 937,50 €	84 000,00 €		84 000,00 €
ALBOUSIERE Les Chatenelles Phase 2			153 838,15 €			
ST MAURICE EN CHALENCON Les Alises			43 000,00 €	21 500,00 €		21 500,00 €
ST SYLVESTRE Quartier Chelle			70 000,00 €	49 000,00 €		49 000,00 €
SILHAC Quartier Fontbonne			74 814,00 €	25 000,00 €		25 000,00 €
CHAMPIS La Michelas			25 000,00 €	17 500,00 €		17 500,00 €
SYNDICAT Ilotage			70 000,00 €	56 000,00 €		56 000,00 €
BOFFRES Quartier Les Brets	21 585,47 €		21 585,47 €	15 100,00 €	- €	15 100,00 €
CHARMES Chemin de Deme Tranche Ferme	93 511,00 €		93 511,00 €	46 755,50 €		46 755,50 €
CHARMES Chemin de Deme Tranche Conditionnelle	31 704,00 €		31 704,00 €	15 852,00 €		15 852,00 €
Audit Intégration 5 Nouvelles communes	17 600,00 €		17 600,00 €			
GILHAC ET BRUZAC Quartier Bousenac	9 103,60 €		9 103,60 €			
Silhac Extension Quartier Perusson			50 000,00 €			
CHAMPIS Quartier La Garina			15 000,00 €			
TOTAL			2 789 393,00 €			1 533 783,84 €

TRAVAUX A PREVOIR SELON CONTRAT AGENCE DE L'EAU 2022-2025						
TOULAUD Chemin de Blaise			44 023,00 €			
SOYONS Les Cours Phase 1	55 535,50 €		55 535,50 €			
SOYONS Les Cours Phase 2	45 848,00 €		45 848,00 €			
SOYONS Les Cours Phase 3	51 908,00 €		51 908,00 €			
CHARMES - Hameau des Champs	91 059,00 €		91 059,00 €			
BOFFRES Foriel le Haut	150 000,00 €		150 000,00 €			
ST GEORGES - Rue de la Calade	56 741,00 €		56 741,00 €			
ST ROMAIN DE LERPS Déviation conduite crèche	17 238,50 €		17 238,50 €			
Pont de Charmes			190 500,00 €			
Déviation			554 500,00 €			
TOTAL			1 257 353,00 €			

DÉLIBÉRATION :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **Approuve** le programme de travaux présenté

- **Autorise** Monsieur le Président à déposer des demandes de subvention

- au titre de la DETR 2021
- auprès du Conseil Départemental
 - auprès de l'Agence de l'Eau
 - auprès de tout organisme susceptible d'accorder son soutien financier

- **Charge** Monsieur le Président de toutes les démarches correspondantes et l'autorisent à signer les documents s'y rapportant.